

1. DEMANDE DE COTATIONS PAR INVITATION

Le Maire de la Commune de MAROUA II
(AUTORITE CONTRACTANTE)

A

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	Sté Flises Sarl	Maroua	BP 595 Maroua	Tél 699 83 26 27
2	Electron Monde	Maroua		695 28 43 17
3	ETS IBC Cameroun	Maroua	BP 95 Maroua	Tél 699 90 80 00
4	Ets Mobach	Maroua		Tél 691 32 35 36
5	GROUPE MAZAL ET ASSOCIES Sarl	Maroua	BP 35 170 Yaoundé	
6	ANDJAGARA	Maroua		Tél 679 82 88 84

Objet : Invitation à soumissionner

Libelle du Projet	TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN MOYENNE TENSION (MT) ET BASSE TENSION (BT) TRIPHASÉ ET UN TRANSFORMATEUR H61 160 KVA DANS LES QUARTIERS DE WOURNDÉ II ET III, COMMUNE DE MAROUA II
Localisation	quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II
Numéro de la DC	N°05/DDC/C.MRAII/CIPM/2020 du 05/11/2020
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Quatre vingt dix (90) jours
FINANCEMENT	PNDP (IDA III)

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la Commune de MAROUA II a obtenu un financement et envisage l'exécution des Travaux d'extension du réseau électrique en moyenne tension (MT) et basse tension (BT) triphasé et un transformateur H61 160 KVA dans les quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution desdites prestations.

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par la Commune de MAROUA II. Le dossier de demande de cotations peut être retiré gratuitement au Secrétariat de la Commune de MAROUA II ou au PNDP/EN à partir du 05/11/2020, pendant les jours ouvrables, entre 8 heures 00 et 15 heures 30mm.

Veuillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au **30/11/2020**, à 10 heures précises à la commune de MAROUA II. Auprès de son Secrétariat.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

MAROUA II, le **10.5 OCT 2020**

Le Maire de la Commune de MAROUA II
(Autorité Contractante)

Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP DIAMARE
- ✓ PRESIDENT CIPM-MAROUA II
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO



Abdoulaye Sinélé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE MAROUA II

**COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MAROUA II COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

2. DEMANDE DE COTATIONS PAR VOIE D'AFFICHAGE

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N°05/DDC/C.MRAII/CIPM/2020 du 05/11/2020

Libelle du Projet	TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN MOYENNE TENSION (MT) ET BASSE TENSION (BT) TRIPHASÉ ET UN TRANSFORMATEUR H61 160 KVA DANS LES QUARTIERS DE WOURNDÉ II ET III, COMMUNE DE MAROUA II
Localisation	quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II
Numéro de la DC	N°05/DDC/C.MRAII/CIPM/2020 du 05/11/2020
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Quatre vingt dix (90) jours
FINANCEMENT	PNDP (IDA III)

a) Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de MAROUA II (**Autorité Contractante**), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement contre décharge auprès du Secrétariat de la Commune de MAROUA II à partir du 05/11/2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

b) Participation

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : **ELECTRIFICATION PUBLIQUE**

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

c) Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

d) Conditions de dépôt des offres

4.1. Le soumissionnaire placera l'**original et six copies** de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de MAROUA II Autorité Contractante, auprès du Secrétaire de la Commune de MAROUA II sis à MAROUA II

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N°05/DDC/C.MRAII/CIPM/2020 du 05/11/2020 RELATIF AUX Travaux d'extension du réseau électrique en moyenne tension (MT) et basse tension (BT) triphasé et un transformateur H61 160 KVA dans les quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME NORD.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

e) Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. **Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.**

Date limite de réception des offres	Le 30/11/2020, à 10 heures
-------------------------------------	----------------------------

f) Ouverture des plis

6.1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune de MAROUA II en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 30/11/2020, à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de MAROUA II

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

g) Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Maire de la Commune de MAROUA II, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de sa Commission Interne de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii) se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions.
- v) se livre à des « manœuvres obstructives ».

h) **POUR TOUTE DOLEANCE OU PLAINE, Veuillez COMPOSER LE N° VERT DU PNDP 8567 (APPELS GRATUITS**

MAROUA II, le 05 OCT 2020

Le Maire de la Commune de MAROUA II
(Autorité Contractante)



Abdoulaye Liné

Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP DIAMARE
- ✓ PRESIDENT CIPM-MAROUA II
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO